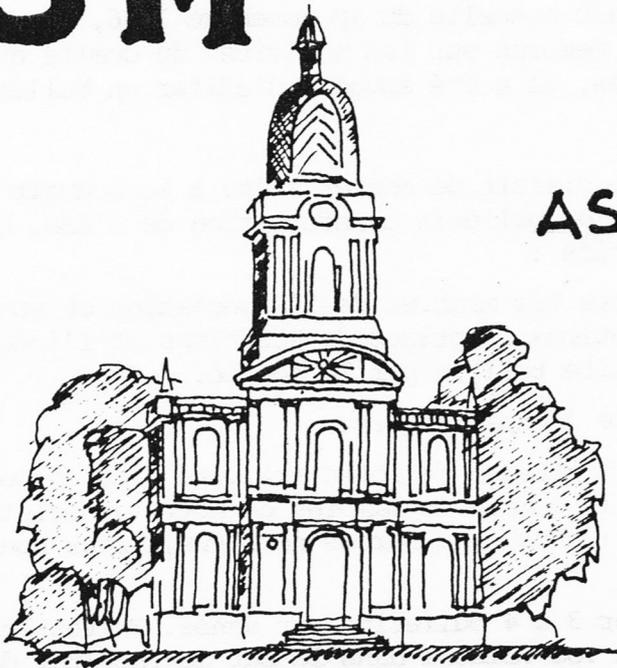


ASM



ASSOCIATION POUR
LA SAUVEGARDE
DE MORGES

BULLETIN D'INFORMATION

CASE 218 MORGES 2 CCP 10-17957-7

N° 1

MARS 87

EDITORIAL

Lors de l'assemblée générale annuelle du 10 novembre 1986, le souhait d'une meilleure information des membres sur les activités du comité avait été exprimés de plusieurs côtés. Il a été suggéré d'éditer un bulletin d'information.

Le comité a aujourd'hui le plaisir de donner suite à ce souhait en vous envoyant le premier numéro du bulletin d'information de l'ASM. Cette entreprise poursuit 3 objectifs :

- 1- Resserrer les liens entre les membres de l'association et son comité, par la diffusion de nos options et prises de positions et l'information sur les problèmes d'actualité traités par le comité.
- 2- Servir de tribune libre à nos membres.
- 3- Servir de véhicule de diffusion de notre activité dans un but de propagande pour accroître le nombre de membres de notre association. Il ne faut pas se leurrer : plus nous serons nombreux, mieux nous serons écoutés !

Le comité envisage d'éditer 3 à 4 bulletins par année. Faites-les circuler parmi vos connaissances et vos voisins dans le but de récolter de nouveaux membres.

Des exemplaires supplémentaires du bulletin peuvent être obtenus auprès de J-C1 Crottaz, tél : 71 87 78.

Nous joignons un bulletin de versement à l'intention de ceux d'entre vous qui ne se seraient pas encore acquittés de leur cotisation pour 1987, en rappelant que celle-ci a été portée à Fr 20.--.

Le Comité

PS : Nous accueillons volontiers toute suggestion et réaction au sujet de ce premier bulletin, de même que vos réflexions personnelles et contributions rédactionnelles pour les numéros suivants.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 novembre 1986

Cette assemblée s'est tenue à l'Hôtel du Lac, dès 20 heures et a réuni 20 personnes.

En ouvrant la séance, le Dr Golay, président, a salué l'assistance et a relevé la présence de Mr. Zambelli, représentant de la Municipalité. Le président donne connaissance des excuses reçues.

-1- Lecture du PV de l'assemblée générale du 20.11.1985
Lu par Mr J-C Crottaz, ce PV est admis par l'assemblée.

-2- Rapport du Président

Le Dr Golay tient à rappeler les phases diverses de la naissance de l'ASM et précise que l'association entend collaborer avec les autorités compétente et concilier la sauvegarde du patrimoine avec un nécessaire développement urbain.

31

Les buts de l'action de l'ASM ont été définis et précisés au cours de la conférence de presse du 16.1.1986.

Une rencontre avec la Municipalité nous a permis d'exposer les raisons de notre opposition au plan de Charpentiers-Nord.

L'ASM a fait paraître quelques pavés dans la presse. Le premier montre qu'il est nécessaire de préserver la vigne du coteau de Marcelin, ne serait-ce que pour satisfaire aux besoins des nouvelles installations vinicoles de la Commune. Un deuxième pavé précisait notre position après le refus du plan de zone. A ce sujet, on doit regretter qu'une rencontre avec la Municipalité n'ait pas permis à cette dernière de comprendre et d'admettre les positions de l'ASM.

Un troisième pavé, paru début novembre dernier, expliquait qu'à la suite de la démolition prévue de l'usine Morgia il est grand temps d'étudier sérieusement un plan directeur général au lieu d'additionner des plans de quartiers au fur et à mesure de leur présentation par des promoteurs privés. On doit aussi s'inquiéter de la disparition de beaux arbres (Hôtel du Lac, Floréal, Riond-Bosson) et exiger qu'ils soient systématiquement remplacés.

-3- Rapport du trésorier et fixation de la cotisation annuelle

Monsieur Golay précise qu'à fin octobre notre CCP présentait un actif de Fr 255.--. Les comptes ont été vérifiés et approuvés par Me Pierre-André Bovard.

Après discussion, la cotisation annuelle est fixée à Fr 20.--, afin de pouvoir mieux couvrir les frais nécessités par les activités de l'ASM, et pour pouvoir financer l'édition d'un bulletin d'information.

-4- Election des comités et des vérificateurs des comptes

Le Comité, composé du Dr Golay, Président, et de MM. Jean-Claude Crottaz, Jean-Claude Enderlin et Sébastien Oesch, est confirmé par l'assemblée qui le complète par Mr Francis Bron.

MM. D Stauffer et J. Zbinden sont promus vérificateurs des comptes.

-5- Rapport sur les enquêtes publiques.

L'ASM a suivi systématiquement les 69 enquêtes publiques publiées en 1986. Elle est intervenue dans 10 cas, sous forme de prises de position ou d'oppositions. Mr Oesch commente nos interventions; son rapport est approuvé.

-6- Présentation du plan de quartiers de Charpentiers-Nord et de notre variante

Le plan de quartiers de Charpentiers-Nord a été mis à l'enquête en automne 85. L'ASM, alors en voie de constitution est intervenue pour la première fois publiquement à l'occasion de cette enquête, en y faisant opposition. Ce projet nous a occupé beaucoup en 1986; nous reverrons plus loin en détail les documents présentés par Monsieur Enderlin.

-7- Plan de zones

L'ASM est intervenue en faveur d'une réduction des possibilités de construction dans les zones périphériques (protection des vignobles de Marcelin, classement en zone agricole du secteur "En Orjuz", classement en zone agricole et en zone intermédiaire de "La Longeraie" et de "La Prairie"). Elle a relevé par ailleurs la nécessité de mettre en place un plan directeur du développement couvrant l'ensemble du territoire communal.

-8- Prix d'excellence 1986

Notre association a décerné pour la première fois son "Prix du mérite", qui a été attribué à la Direction des Travaux de la Commune en récompense pour l'aménagement de la petite place du quartier des Philosophes.

PLAN DE QUARTIER " CHARPENTIERS-NORD "

Le premier plan de quartier "Charpentiers Nord" a été soumis à l'enquête publique en septembre 1986.

La restructuration de ce quartier est un des points névralgiques du développement du centre-ville.

Ce plan est le second d'une série de projets de développements de quartiers (Charpentiers-Sud - Quartier de la Gare - Entrepôts CFF - Quartier Rue du Dr Yersin, etc).

La publication du projet "Charpentiers Nord" a été pour une bonne part à l'origine de la Création de l'ASM.

Lors de la consultation du projet d'enquête, les points importants suivants sont apparus :

-1- Le coefficient CUS (coefficient d'utilisation au sol) était exagérément élevé avec le chiffre de 2,9. Ce coefficient est le paramètre le plus important dans un projet, car il définit les surfaces, mais surtout les volumes des bâtiments. Au travers d'un seul chiffre on définit donc la volumétrie d'un quartier et donc tout le cadre de vie des habitants du quartier et de la cité.

-2- Le rapport entre surfaces habitables et surfaces commerciales était largement en faveur des secondes, avec la possibilité d'insérer une nouvelle "grande surface" commerciale supplémentaire à Morges.

Le choix délibéré de favoriser les surfaces commerciales vise surtout le rendement maximum.

Il engendre de plus des nuisances majeures telles que : "perte de substance du centre ville qui devient un "désert commercial", sans âme dès la fermeture des négoce.

Augmentation vertigineuse du trafic automobile près d'un centre déjà saturé.

Actuellement le règlement en vigueur autorise sur cette parcelle un coefficient CUS moyen de 1,74. Les bâtiments existants de ce quartier représentent aujourd'hui un coefficient CUS de 1,2. Dès lors, comment justifier 2,9...?

Votre comité a donc réagit par la seule voie possible au stade d'une enquête soit l'opposition motivée.

Cette opposition, très étudiée dans le détail demandait pour l'essentiel :

- 1) d'abaisser le coefficient CUS à 1,7. (Exemple : nouveau quartier de Floréal entre la Morges et l'avenue de la Gare).
- 2) de revoir le rapport entre les surfaces commerciales et les surfaces d'habitation en faveur notoire de ces dernières.
- 3) de reconsidérer toute la question des circulations automobiles et piétonnières.
- 4) d'abandonner l'idée d'une nouvelle "grande surface" commerciale (supermarché)
- 5) de créer des espaces verts et de détente importants pour les habitants du futur quartier.

Nous demandons également d'être entendus par les services concernés pour développer nos remarques et propositions.

En novembre 1985 nous avons rencontré une première fois la Municipalité; séance de prise de contact, dont il n'est rien sorti mais qui a décidé votre comité à développer une proposition "réaliste" (celle qui a été présentée à l'assemblée générale de l'automne dernier) et que nous résumons avec les croquis ci-joints.

En janvier 1986, nous avons rencontré la commission consultative pour le plan des zones, séance au cours de laquelle nous avons une nouvelle fois présenté notre point de vue.

Nous avons appris lors de cette séance que cette commission avait été chargée d'étudier un "plan d'intention de développement" de toute la zone située entre : la Morges à l'ouest - la rue Dr Yersin à l'est - la rue des Charpentiers au sud et la voie CFF au nord. Dans ce plan de développement général devrait s'intégrer le projet de plan de quartier Charpentiers-Nord.

Au début février 86, nous avons rencontré une délégation Municipale (Mme Jeanprêtre - Mr Voruz - complétée des Chefs de services).

Au cours de cette séance nous avons une nouvelle fois répété nos arguments.

Nous avons pris connaissance d'un nouvel avant-projet Charpentiers-Nord qui fait peu de cas des propositions que nous avons faites.

Pour le futur : Il semblerait que l'on s'achemine vers une nouvelle mise à l'enquête d'un projet de plan de quartiers d'ici quelque temps.

Il s'agira d'être vigilants et de réagir le moment venu pour que ce projet prenne la direction que notre association souhaite.

Il sera peut-être nécessaire de faire une nouvelle opposition, la forme la plus adéquate sera décidée par votre comité le moment venu.

A PROPOS DES TENNIS DE LA VOGÉAZ

Notre opposition parmi toutes les autres des habitants du quartier a porté ses fruits....

La Municipalité a renoncé à continuer un projet de ce type pour proposer une collaboration inter-clubs avec éventuelles constructions de courts de tennis supplémentaires au bord du Lac où il reste de la place.

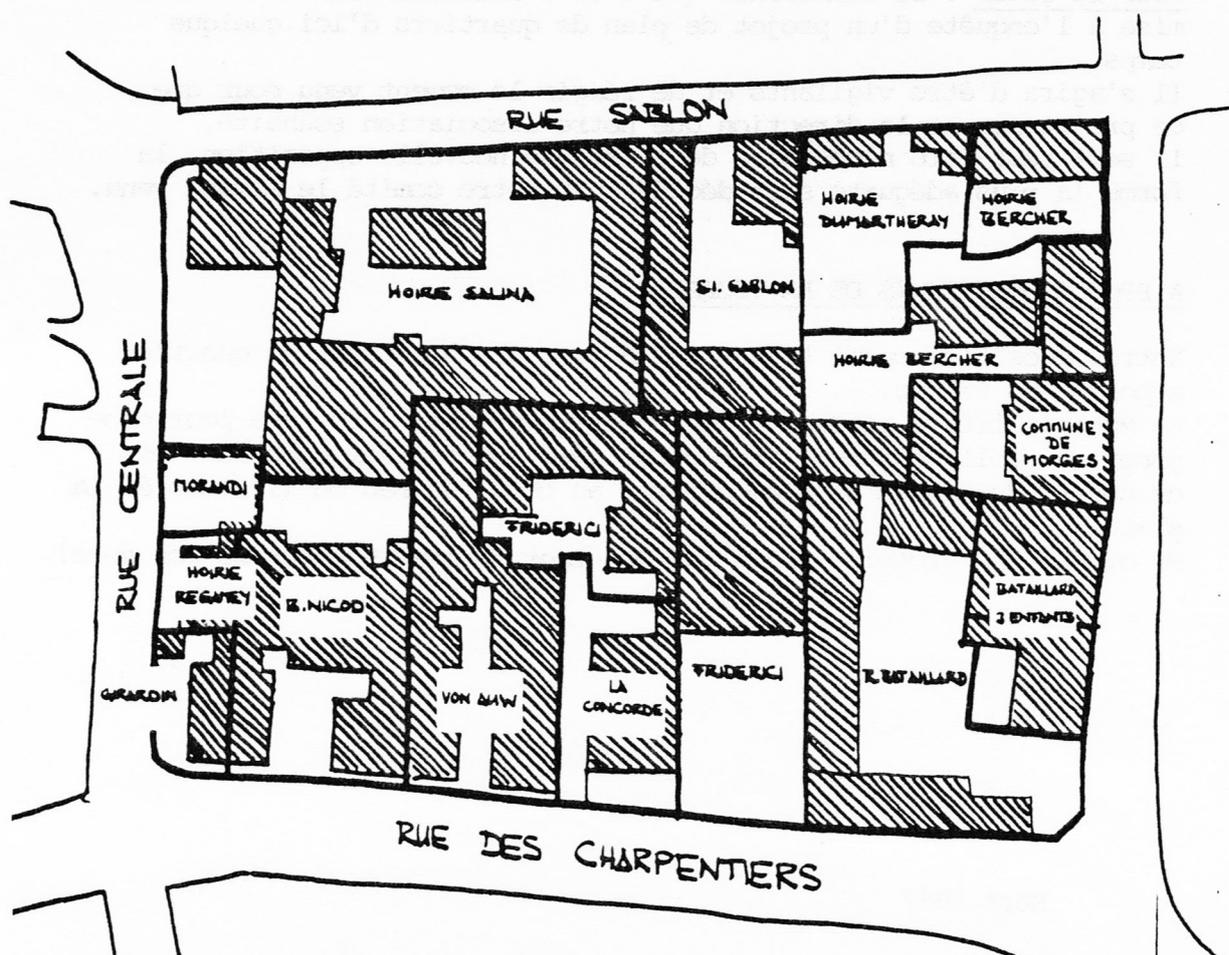
Ne crions pas victoire, mais faisons tout de même honneur au bon sens!

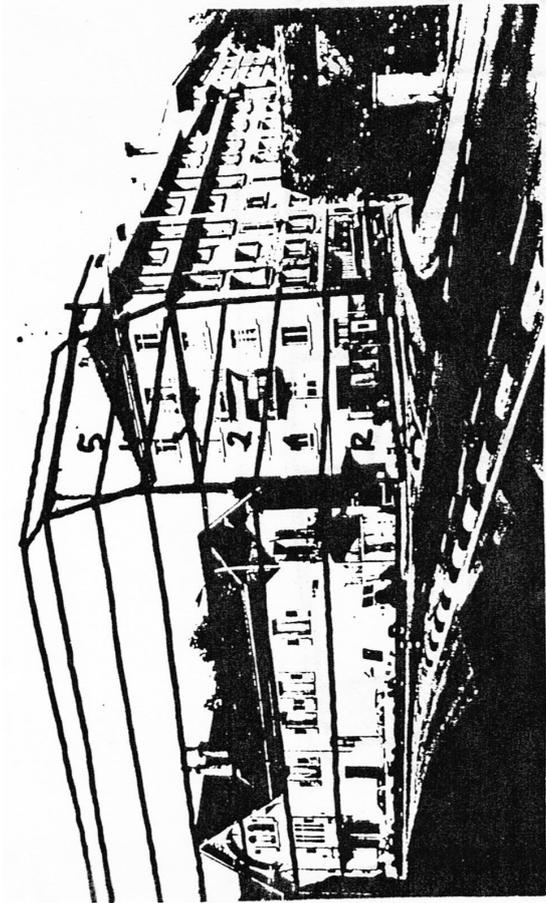
1er PROJET DE PLAN DE QUARTIER "CHARPENTIER-S-NORD" MORGES

REMARQUES: CE BOSSIER COMPREND TROIS
VUES EN PLAN POUR ILLUSTRER, L'ETAT ACTUEL
LES PROJETS DU PDR ET UNE PROPOSITION DE L'ASM

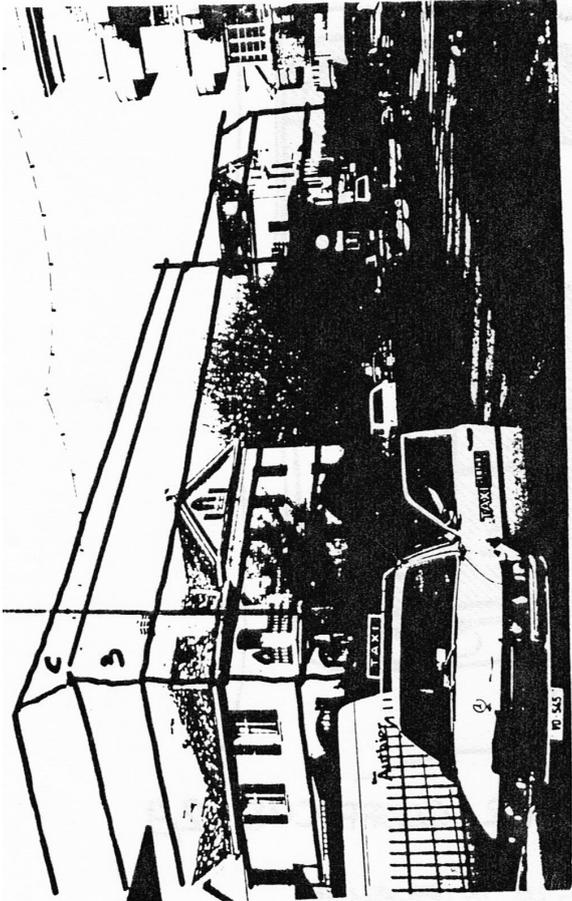
IL COMPREND AUSSI DES MONTAGES ELABORÉS
SUR BASE PHOTOGRAPHIQUE POUR MONTRER
CE QUE SERAIENT LES NOUVEAUX VOLUMES CONSTRUITS
EN RAPPORT AVEC LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES.

① ETAT PARCELLAIRE MARS 86



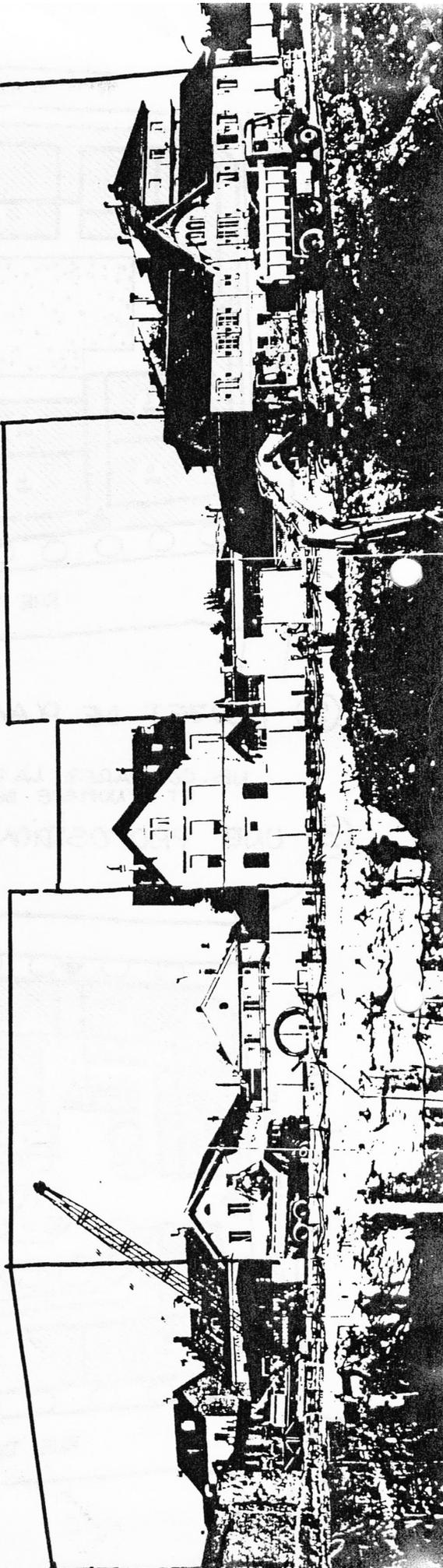


EN ARRIVANT DE LAUSANNE
ANGLE ST LOUIS - CHARPENTIER



ANGLE RUE CENTRALE - SABLONS

RUE DES CHARPENTIER





ANGLE RUE CENTRALE - CHARPENTIERS

ANGLE RUE CENTRALE - SABLONS

